

Direction de la vie étudiante

Réf : DVE – n° /2023

## LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu l'article L841-5 du code de l'éducation instituant la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC) ;

Vu l'article D841-9 du code de l'éducation relatif à la programmation et au bilan des actions financées par la CVEC ;

Vu la circulaire n°2019-029 publiée au BOEN n°12 du 21 mars 2019 détaillant les modalités de la programmation et du suivi des actions de la CVEC ;

Vu la circulaire ministérielle du 23 mars 2022 relative à l'engagement, l'encouragement et le soutien aux initiatives étudiantes ;

Vu la délibération approuvée le 13 février 2023 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du Conseil Académique ;

Vu la délibération approuvée le 17 février 2023 par le Conseil d'Administration.

## DÉCIDE

### Article 1 : composition

**Le groupe de travail chargé de la programmation et du suivi de la Contribution de Vie Étudiante et de campus est constitué comme suit :**

#### Président du groupe de travail :

- M. Frédéric MOAL Vice-président délégué "Vie des campus"

#### Membres du groupe de travail :

- M. Sébastien RINGUEDÉ Vice-président du Conseil Académique en charge de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
- M. Vincent ROY Vice-Président délégué "Développement durable"
- Mme Christine RAMAT Chargée de mission "Vie culturelle"
- M. Didier CHAVRIER Vice-Président délégué "Égalité, diversité, inclusion et qualité de vie au travail"
- M. Dan BISSONNIER Directeur du SUAPSE

